

Acte à classer

115

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-21T08-50-06.00 (MI240648320)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20221017-115-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdobDM02ASST_822022022_seal

Date de décision : 17/10/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : pesallpjdobDM02ASST_822022022_... Multicanal : Non

Pièces jointes :

115_2022_decision_mod... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/10/22 à 08:50

Date 21/10/22 à 08:50

Date 21/10/22 à 08:56

Par BUNEL Nadège

Par BUNEL Nadège

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	35
Votants par procuration	4
Absents	70
Total des votes	39

7. Finances locales
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

TITULAIRES ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

PROCURATIONS : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SIMON

N° 115-2022 Décision Modificative n°2 – Budget Assainissement

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 840 €, comprenant :

En dépenses :

- *Nature 658 (charges diverses de gestion courante)*, crédit nécessaire au versement de subvention, pour la somme de 1 840 euros.
- *Nature 618 (divers)*, réduction de la ligne permettant l'équilibre de la présente décision modificative, pour la somme de -1 840 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Antenne	Montant
D	F	ASST		658	ASSTPAVR	1 840,00 €
D	F	SF		618	FINANCES	- 1 840,00 €
					TOTAL	- €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-115-BF
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement à hauteur de 1 840 €.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-115-BF
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022